

Article : Directive PEB : comprendre, anticiper et s'impliquer

Intervenants Table ronde : Christian CARDONNEL, Marjolaine MEYNIER-MILLEFER, Philippe PELLETIER, Johann ZIRNGIBL

Image 1



Introduction :

La table ronde consacrée à la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD, ou PEB) fut l'un des moments phares du congrès AICVF. Réunissant Christian Cardonnel, Marjolaine Meynier-Millefert, Philippe Pelletier et Johann Zirngibl, elle a permis de décrypter les enjeux d'une réglementation appelée à transformer durablement la filière bâtiment.

Au-delà de la présentation technique, les échanges ont mis en lumière les enjeux politiques, économiques et opérationnels de cette directive. Ils ont surtout insisté sur le rôle crucial des professionnels pour participer activement à la transposition nationale, éviter des effets pervers et s'assurer que les ambitions européennes se traduisent en avancées concrètes sur le terrain.

La directive PEB : un processus de longue haleine :

Dès l'ouverture de la session, Johann Zirngibl a rappelé un point fondamental : la directive PEB n'est pas un texte tombé du ciel, mais l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif entre la Commission européenne, le Parlement et les États membres.

Consultations publiques, groupes de travail techniques et échanges avec les associations professionnelles ont précédé la publication du texte. Loin d'être un règlement figé, la directive laisse aux pays la liberté de transposition, ce qui permet d'adapter ses dispositions aux réalités locales. Les marges de manœuvre sont significatives : choix de la méthode de calcul, facteurs d'énergie primaire, niveaux d'exigence par typologie de bâtiment, définition des systèmes hybrides...

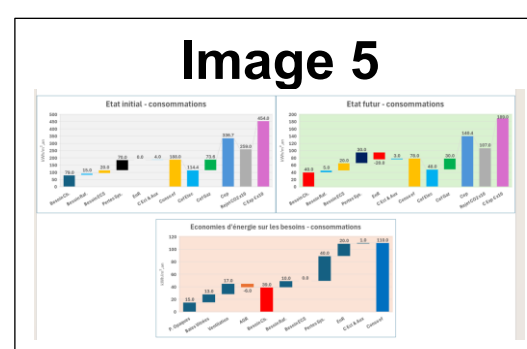
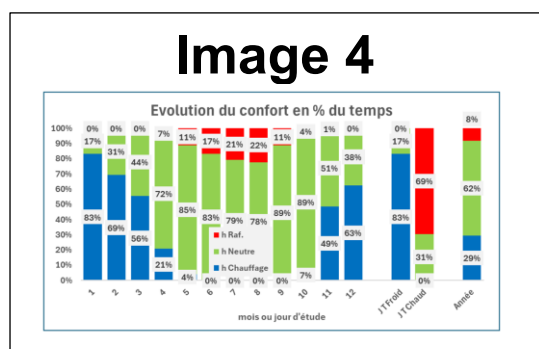
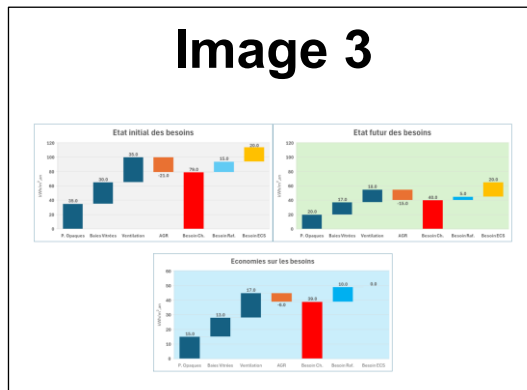
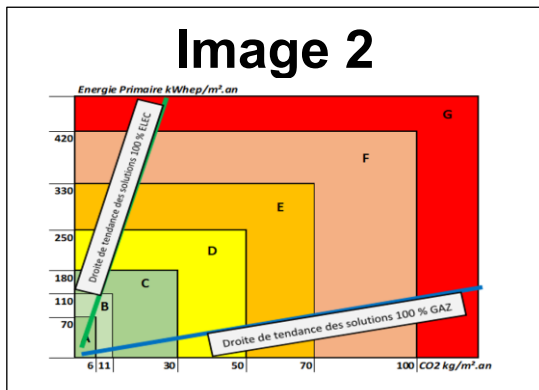
Ce constat conduit à un appel clair : les professionnels du CVC et du bâtiment doivent saisir les consultations publiques prévues fin 2025 afin de peser sur la feuille de route française. « Si nous ne participons pas, d'autres le feront à notre place », a rappelé Yoann Ziem Giebel, pointant le risque de voir d'autres pays imposer leur vision au détriment des spécificités françaises.

Les objectifs clés : de l'énergie aux émissions :

Cette révision de l'EPBD marque un tournant majeur : il ne s'agit plus seulement de réduire les consommations d'énergie, mais d'atteindre une trajectoire zéro émission pour le parc bâti. Les intervenants ont détaillé les objectifs principaux :

- Sortie progressive des combustibles fossiles dans les bâtiments, avec une trajectoire claire pour le chauffage au gaz et au fioul.
- Accélération du rythme de rénovation : passer de 1 % du parc rénové chaque année à 2 % ou plus, et privilégier les rénovations « profondes » intégrant enveloppe, systèmes et régulation.
- Plans nationaux de rénovation : chaque État membre doit remettre une version provisoire fin 2025, soumise à consultation publique, puis une version finale en 2026.
- Bâtiments neufs à zéro émission dès 2030 : le standard NZEB (Nearly Zero Energy Building) est remplacé par le standard ZEB (Zero Emission Building), recentrant les exigences sur le carbone émis et non plus uniquement sur la consommation d'énergie primaire.
- Nouveaux champs d'action : qualité de l'air intérieur, intégration massive d'énergies renouvelables (solaire, autoconsommation collective), flexibilité électrique et bâtiment intelligent connecté aux réseaux.

Ce glissement de l'énergie vers le carbone entraîne une transformation profonde des méthodes de calcul et des indicateurs de performance. Comme l'a souligné Philippe Pelletier, « la France a une avance à préserver grâce à la RE2020 et à l'intégration précoce du carbone dans nos réglementations ».



La position française : capitaliser sans tout remettre à plat :

Marjolaine Meynier-Millefert, présidente de l'Alliance HQE-GBC, a insisté sur le fait que la France part avec un avantage : la RE2020, l'indicateur carbone, l'analyse du cycle de vie ou encore le décret tertiaire constituent déjà un socle solide. Pour autant, elle met en garde contre la tentation de « détricoter » ce qui a été construit :

« La France a souvent l'habitude de prendre de l'avance, puis de se faire renverser la table et de repartir de zéro. Il faut au contraire capitaliser sur nos acquis, maintenir notre longueur d'avance et éviter les reculs sous prétexte de vents contraires. »

Ce message a trouvé un écho dans la salle : la stabilité réglementaire est perçue comme une condition indispensable pour planifier les investissements et sécuriser les projets.

Du droit dur au droit souple : l'opportunité de l'engagement volontaire

Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, voit dans l'EPBD une occasion d'équilibrer obligation réglementaire et mobilisation volontaire. Selon lui, les objectifs de performance ne doivent pas forcément être atteints uniquement par de nouvelles contraintes, mais par la co-construction avec les acteurs de la filière.

Il plaide pour un recours accru au droit souple (« soft law ») : chartes sectorielles, contrats collectifs, labels volontaires qui permettent d'aller au-delà des minima légaux. Cette approche offre de la souplesse, évite les blocages et permet d'expérimenter des solutions avant qu'elles ne deviennent obligatoires.

Des exemples étrangers montrent que cette voie fonctionne : aux Pays-Bas, les « Green Deals » entre l'État, les entreprises et les collectivités permettent d'accélérer les transitions sans imposer systématiquement des contraintes uniformes.

Les défis techniques : stabilité et cohérence des référentiels :

Christian Cardonnel, membre actif de Effinergie, a apporté une perspective très opérationnelle. Pour lui, le danger principal serait d'introduire trop d'instabilité dans les méthodes et coefficients réglementaires.

Il a rappelé que la France a déjà beaucoup investi dans ses méthodes de calcul (DPE, RE2020, audits énergétiques) et que toute remise en cause brutale des paramètres (coefficients d'énergie primaire, pondération carbone) risquerait de déstabiliser les projets. « Les règles doivent évoluer, mais par ajustements successifs et non par ruptures », a-t-il martelé.

Christian Cardonnel a également insisté sur la nécessité de mieux intégrer le confort d'été, la qualité de l'air intérieur, et les solutions hybrides dans les réglementations. Les méthodes doivent permettre de prendre en compte les apports solaires, l'inertie, la ventilation nocturne, et de distinguer les besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de rafraîchissement.

Innovation et expérimentations : un besoin de souplesse :

Tous les intervenants ont souligné que la directive doit être l'occasion d'ouvrir la porte à l'innovation plutôt que de l'entraver. Les systèmes émergents (BACS, stockage thermique, réseaux de chaleur intelligents, pompes à chaleur hybrides) doivent pouvoir être intégrés rapidement dans les outils réglementaires.

Cette souplesse est aussi nécessaire pour les labels volontaires, qui doivent rester un terrain d'expérimentation permettant de tester des solutions avant leur généralisation. En ce sens, les certifications HQE, Effinergie ou OsmoZ apparaissent comme des laboratoires de l'innovation.

Message final : ne pas subir, mais agir :

La table ronde s'est conclue sur un appel à l'action collective :

- S'impliquer dans les consultations pour que la transposition française soit réaliste et ambitieuse.
- Porter la voix des professionnels auprès de la DHUP et des instances européennes pour défendre les atouts français (RE2020, analyse de cycle de vie).
- Stabiliser les référentiels et éviter les changements permanents qui freinent les projets.
- Organiser l'engagement volontaire pour accélérer au-delà des obligations minimales.

Philippe Pelletier l'a résumé ainsi : « Laissons les acteurs faire, mais donnons-leur un cap clair et des objectifs stables. » Yoann Ziem Giebel, plus prudent, a rappelé que cette liberté doit s'accompagner de garde-fous pour éviter que d'autres pays plus influents n'imposent leur modèle.

Conclusion : une directive qui peut devenir un levier :

Cette table ronde a montré que la directive PEB, loin d'être une contrainte subie, peut devenir un levier stratégique pour la filière. En combinant ambition carbone, cohérence réglementaire et engagement volontaire, la France peut transformer cette échéance en opportunité : massifier la rénovation, améliorer la santé et le confort des usagers et renforcer sa position de leader européen. L'enjeu est désormais de passer de la compréhension à l'action, en mobilisant l'ensemble des acteurs – bureaux d'études, installateurs, fabricants, maîtres d'ouvrage – pour que la transposition ne soit pas seulement un exercice administratif mais une réponse opérationnelle à l'urgence climatique.